

SENAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1911.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1912.

(Voir les n^{os} 4, III, 38, 45, session de 1911-1912, de la Chambre des Représentants; — 9, même session, du Sénat.)

Présents : MM. HANREZ, Président ; DE BAST, le Baron DE GIEY
et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet du Budget des Dotations pour l'exercice 1912, après le vote de la Chambre, nous est présenté comme suit : Chapitre I. Crédits pour la Liste civile et dotation de S.A.R. la Comtesse de Flandre, 3,500,000 francs, même chiffre que pour l'exercice 1911.

Chapitre II. Sénat, 380,000 francs, soit une augmentation de 35,000 francs.

Chapitre III. Chambre des Représentants, fr. 1,270,990-86, soit une augmentation de fr. 107,362-86.

Chapitre IV. Cour des Comptes, 478,100 francs, soit une augmentation de 10,600 francs.

Le total est de fr. 5,479,090-86 et comporte une augmentation générale de fr. 152,962-86.

La Chambre des Représentants a voté le Budget par 95 voix contre 22 ; votre Commission, à l'unanimité de ses membres, vous prie d'adopter le Projet de Loi.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
PROSPER HANREZ.